



Conseil de quartier de Penhars

Compte-rendu de la 2^{ème} plénière du mardi 14 novembre 2017

- Présents : 27 membres
Valérie Lecerf-Livet, maire adjointe chargée du quartier de Penhars
Jacky Frémy, démocratie de proximité
- Invités : Guillaume Menguy, maire adjoint chargé de l'urbanisme, du cadre de vie, de la voirie, de la rénovation urbaine et des espaces verts
Stéphane Daigné, directeur des déplacements et de la voirie
- Excusé(s) : 6 membres
- Secrétaire : Jacky Frémy
- Ordre du jour :
- 1- Validation du compte-rendu de la plénière du 10 octobre 2017
 - 2- La mobilité sur le territoire par Stéphane Daigné, directeur des déplacements et de la voirie
 - 3- Présentation des nouveaux projets par Guillaume Menguy, maire adjoint chargé de l'urbanisme, du cadre de vie, de la voirie, de la rénovation urbaine et des espaces verts
 - 4- Projets en cours
 - 5- Informations et actualités diverses
 - 6- Bilan
 - 7- Prochains rendez-vous

1. Validation du compte-rendu de la plénière du 10 octobre 2017

Le compte-rendu de la 1^{ère} plénière est validé.

2. La mobilité sur le territoire de Quimper et la sécurité routière, par Stéphane Daigné, directeur des déplacements et de la voirie. *(voir dossier joint)*

Concernant les accidents corporels qui se produisent sur notre réseau et au-delà de l'aspect affectif et santé (morts, blessés graves et mineurs), c'est un dysfonctionnement dû, en très grande partie, aux comportements des usagers eux-mêmes, mais on doit se poser des questions sur les infrastructures. Pour bien agir dessus, il nous faut comprendre comment les gens se déplacent. Je vais donc vous présenter cette macro-vision avant de parler d'un endroit particulier.

2/1 Suite à une enquête sur les déplacements, effectuée en 2013, il a été

comptabilisé sur Quimper Communauté 374.000 déplacements / jour. Aujourd'hui, on est à 400 000 déplacements/jour.

2/2 Quimper est une ville qui compte environ 450 kms de voirie, le double de plusieurs villes avec le même nombre d'habitants, et ceci engendre un budget important. Pour 2017, environ 1/3 de l'investissement de la ville a été consacré à la voirie, tous services confondus, (créations, aménagements, entretien, mobilier urbain, matériels divers, éclairage public).

Les transports urbains de la QUB et les aménagements des arrêts de bus sont assurés par Quimper Bretagne Occidentale.

Il faut également savoir que l'entretien de la voirie est assuré par :

- l'État pour la voirie nationale
- le conseil départemental du Finistère pour la voirie départementale
- la ville de Quimper pour la voirie communale.

Au vu du budget annuel d'entretien de la voirie et des 450 kms de Quimper, nous sommes sur un renouvellement tous les 50 ans. Lorsqu'une entreprise privée souhaite s'implanter, l'opérateur participe en partie à l'aménagement de la voirie (négociations parfois difficiles).

2/3 L'accidentologie sur Quimper :

La méthode de comptage des accidentés de la circulation routière ayant été modifiée en 2009, on enregistre, comme partout en France, une augmentation du nombre d'accidents qui ne correspond pas à une accidentalité. Cette répartition se fait de la façon suivante :

- 66 % pour les véhicules légers
- 25 % pour les vélos, cyclos et motos
- 8 % pour les piétons
- 1 % pour les poids lourds et les bus

(à noter que la vitesse moyenne d'un bus en ville est d'environ 18 km/heure)

2/4 Évolution du trafic routier en 2016 :

Il a été comptabilisé entre 5000 et 50.000 véhicules / jour selon les différents axes de circulation (*voir les schémas des trafics routiers joints, diapositives 3 et 4*)

Il est à noter une hausse du trafic principalement sur les axes périphériques de la ville et une diminution sur les différentes entrées du centre-ville.

Pour information, 30 % des véhicules qui transitent par le centre-ville ne s'y arrêtent pas.

2/5 Les principes d'aménagement de l'espace public :

(*voir dossier joint page 4, diapositive 23*)

A partir du moment où nous mettons tous les modes de déplacements en concurrence, les utilisateurs de la voie publique, finiront par se respecter les uns et les autres, qu'ils soient automobiliste, cycliste et/ou piéton... Le vélo qui peut remonter un sens interdit et/ou passer au feu rouge, obligera la voiture à diminuer sa vitesse. Notre objectif est d'augmenter les zones 30 (mixité d'usages : les piétons se déplacent librement) et d'indiquer visuellement sur la route, la présence des vélos.

2/6 Carte du schéma vélo :

Environ 150 kms de voies cyclables sont prévus à l'horizon 2025. A ce jour 75 kms ont été réalisés. 2 plans d'actions sont définis :

* continuer à développer les itinéraires utilitaires qui sont davantage destinés à l'utilisation pour usage travail ou petits déplacements,

* développer les itinéraires loisirs et tourisme qui permettent de rejoindre les voies vertes à l'extérieur de la ville et de l'agglomération.

Ces 2 itinéraires sont en évolution constante, malgré certaines zones difficiles à traiter ou à mettre en œuvre. Par exemple, un aménagement dénivelé près de Kérustum, coûterait environ 1,5 million d'euros.

L'agglomération définit les projets et chaque commune gère ses itinéraires et ses aménagements.

Ce sont toujours des compromis que nous mettons en place qui ne correspondent pas aux intérêts particuliers de chacun...

Après la location d'un vélo électrique auprès de notre transporteur Kéolis (durée limitée à 2 périodes de 9 mois), vous pouvez bénéficier d'une aide à l'achat d'un vélo.

Remarque : A Quimper, il y a peu de places de stationnements prévues pour les vélos, sauf à les attacher n'importe où : c'est un problème...

2/7 Mesures de prévention et de sécurité :

La ville de Quimper a fait l'achat de 2 radars pédagogiques mobiles en 2015.

Ces radars sont mis en place à la demande des élus, des riverains, ou des associations, sur des secteurs potentiellement dangereux ou accidentogènes. Ils sont positionnés sur environ 40 sites par an pour des périodes bien définies.

Bon à savoir :

- * des itinéraires, en zone urbaine de Quimper et sur des routes départementales d'accès, sont en cours d'analyse par l'État, pour la pose aléatoire de radar mobile automatisé destiné à verbaliser.

- * on va vers la généralisation des zones à 30 kms/h en ville.

- * en ville, un piéton n'est jamais responsable juridiquement lors d'un accident avec un automobiliste. De plus, un piéton a le droit de traverser une voie routière en dehors des passages piétons, sauf, s'il se trouve à moins de 50 m d'un passage piéton ! De toute façon, le code de la route sanctionnera davantage l'automobiliste qui doit rester maître de son véhicule.

- * il faut rendre le réseau bus de la QUB le mieux pensé, le plus accessible pour les usagers et le moins déficitaire possible pour la collectivité, dans l'intérêt de tous !

Question : Quels sont les conditions pour implanter des coussins berlinois ?

Réponse : La pose de coussins berlinois doit être étudiée avant car ils rentrent dans un aménagement global de la voie. Si vous rajoutez le temps de recherche d'une place de stationnement, le bus est beaucoup plus favorable que la voiture en ville.

Pour éviter de trop attendre le bus, vous pouvez télécharger l'application « Mobigo » qui vous renseignera exactement sur l'heure de passage du bus, l'idée étant que vous perdiez le moins de temps possible.

Question : Pourquoi les bus chargent-ils leurs passagers directement sur la voie, bloquant ainsi les voitures derrière ?

Réponse : Les voies à Quimper ont été dimensionnées pour rouler à 60 km/h à l'époque et à 50 km/h aujourd'hui. Faire une pause avec sa voiture derrière un bus permet de respecter les différents usagers de la voie publique que sont les deux-roues avec ou sans moteur et aussi les piétons. L'objectif affiché est d'éviter les transits intempestifs à l'intérieur de la ville et ainsi de participer à terme aux changements d'ambiance dans la ville. C'est une étape ennuyeuse à ce jour pour les automobilistes ; mais elle deviendra progressivement tout à fait normale. Le fait est de généraliser la zone 30 et ne conserver que des voies à 50 km/h de manière résiduelle, notamment sur la périphérie.

Question : Pourquoi certains arrêts bus sont si rapprochés ?

Réponse : Pour éviter d'avoir beaucoup de monde au même arrêt dans les secteurs denses. Il ne faut pas oublier la réalité économique. Je vous rappelle que le transport est le budget le plus important de Quimper Bretagne Occidentale. Notre délégataire de services publics (DSP) accompagné d'André Guénégan et de Stéphane ici présent, viendra vous présenter le projet transports qui sera mis en place en juillet 2018 lors de votre prochaine plénière.

Question : Entre le droit pénal et le droit civil qui s'appliquent, je suis surpris par les chiffres accidentogènes que vous présentez. De toute façon, l'automobiliste qui risque gros, reste responsable de l'accident. Dernièrement, le tribunal a été sévère avec un chauffeur de la Qub, par rapport à l'accident survenu à un piéton qui traversait les « Quais de l'Odet » en dehors du passage piéton.

Réponse : Je vous ai présenté les accidents corporels en termes d'usage et non en termes pénal. En ville, un piéton est 100 % non responsable. La collectivité ne peut pas aménager toutes les voies pour lutter contre toutes les incivilités. C'est pour ça qu'il y a un code de la route avec des personnes chargées de le faire respecter. A moins de 50 m d'un passage piéton, le piéton a l'obligation d'aller le traverser.

Question sans réponse : Les moyens des forces de l'ordre aujourd'hui ?

Remarques :

- a- Sur le boulevard de Kerguelen, les gens sortent de partout sans utiliser les passages piétons, notamment en face des passerelles.
- b- Actuellement, le pont de la Poste est bloqué et modifie considérablement la circulation habituelle des lieux qui se déroule plutôt bien ; les automobilistes respectent les piétons sur cet axe qui, normalement, est important. L'observation très enrichissante montre que la place de chacun est mieux respectée. Un futur projet des espaces centraux prévoit cet aménagement des deux côtés de la rivière.
- c- Un des passages piétons particulièrement dangereux, est celui qui se trouve devant l'ancien cinéma Le Bretagne.
- d- C'est également dangereux lorsqu'on circule Quai Dupleix et qu'on veut tourner rue Théodore Le Hars (feu piéton également vert) avec le feu vert.
- e- Le passage piétons situé en face du théâtre Max Jacob a été amélioré, mais il reste dangereux également.

3. Présentation des nouveaux projets par Guillaume Menguy, maire adjoint chargé de l'urbanisme, du cadre de vie, de la voirie, de la rénovation urbaine et des espaces verts.

* Quimper est la 3^{ème} ville de Bretagne, et souhaite le rester.

* L'offre de construction que nous mettons en place doit aussi nous permettre de financer nos services publics grâce à ces nouveaux arrivants, au vu du choix des élus de ne pas augmenter les impôts.

* Moins les villes ont de population et plus l'impact est ressenti sur la fréquentation et la pérennité des écoles. Il nous est pénible de fermer une école.

* Une partie importante du Plan Local d'Urbanisme (un PLU a une durée de vie d'environ 15 ans), validé le 16 mars 2017, est consacrée aux futurs lotissements sur le quartier d'Ergué-Armel. Avec ce nouveau PLU, les possibilités de développement commercial sont resserrées : on ne peut plus construire de commerce au rez-de-chaussée librement. De plus, la coupure d'urbanisation doit se

caler entre le contournement nord-ouest et la RN à l'est.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) impose deux types d'aménagement urbain, les quartiers en extension urbaine (70 %) et les quartiers en renouvellement urbain (30 %).

Le quartier de Penhars comprend :

Coat Ligavan (route de Douarnenez) :

7 hectares urbanisables ; potentiel estimé de 210 logements avec une densité moyenne de 30 logement/ha. L'objectif est de préserver la trame bocagère et les talus existants.

Question : Où est le rond-point ?

Réponse : Sur le principe, le rond-point est positionné avant les habitations.

Question : Quand est prévu l'aménagement ?

Réponse : Il faut que les propriétaires de terrains se mettent d'accord avec la ville pour faire une étude globale afin de dessiner concrètement le futur projet. C'est ce que nous appelons une orientation d'aménagement programmé (OAP) inscrite au PLU, ce qui nous donne les grands principes d'aménagement du quartier. Il faut ensuite dessiner chaque parcelle pour en sortir un permis d'aménager qui définit des macros lots qui sont vendus et sur lesquels on définit des plus petits lots pour les vendre à des particuliers. L'objectif est d'avoir une étude générale portée par un seul aménageur. Nous souhaitons avoir de la maison individuelle, un peu de collectif et 30 % de logements sociaux comme le stipule le règlement pour les opérations de plus de 30 logements.

La ville n'a pas l'obligation d'acheter tous les terrains aménageables.

Kervalquen :

14 hectares urbanisables ; potentiel estimé de 340 logements avec une densité de 24 logements/ha, la centralité restant sur le bourg de Penhars et l'offre existante. L'accès se fera par un giratoire avenue des Girondins après l'acquisition à l'amiable, de deux maisons qui seront démolies. Un des gros avantages de ce quartier sera la voie verte qui reliera le centre-ville (rue Bournazel) à Pluguffan, la maîtrise d'ouvrage étant le conseil départemental avec qui on renégocie le contrat de territoire à la fin du mois. L'OPAC devrait assurer la maîtrise d'ouvrage. L'enquête publique étant terminée, nous allons prochainement rencontrer le commissaire enquêteur qui nous présentera les doléances de la population.

Question : Que devient l'ancienne mairie ?

Réponse : Un aménagement urbain sera fait à la place de l'ancienne mairie.

Question : Est-il possible d'avoir une sortie route de Pluguffan ?

Réponse : Au regard de l'état des finances publiques nationales et communales, cela n'est pas possible juridiquement et techniquement, même si on faisait abstraction de l'environnement.

Question : Et les problèmes de circulation ?

Réponse : La circulation pose problème à quelques moments de la journée. Certes des ralentissements et des bouchons existent avec un temps d'attente qui reste raisonnable. Nous prendrons prochainement en compte l'avis du commissaire enquêteur.

Rozoguer/Kerlagatu (route de Plomelin)

7,6 hectares urbanisables ; potentiel estimé de 150 logements avec une densité

moyenne de 18 logements/ha

Kerayen (route de Guengat)

8.5 hectares urbanisables ; potentiel estimé de 300 logements avec une densité de 35 logement/ha.

Question : Pensez-vous que l'aménagement voirie sera suffisant sachant qu'aux heures de pointe, la circulation est déjà dense avec les chicanes existantes ?

Réponse : Ce projet a été conduit par l'ancienne municipalité. Nous avons déjà démolit la chicane de La Tourbie, nous ne le ferons pas route de Guengat bien que je les trouve trop longues. L'objectif de contrarier la circulation est atteint avec les places de stationner demandées par les riverains sans pour autant solutionner, à mon avis, la vitesse et les incivilités récurrentes de certains automobilistes.

Question : Il avait été demandé une passerelle sur le contournement nord-ouest vélos et piétons afin d'accéder à la campagne. Qu'en est-il ?

Réponse : Cette maîtrise d'ouvrage départemental n'a pas abouti alors que cette passerelle était pertinente.

Question : Le centre-ville s'éloigne de plus en plus avec tous ces projets.

Réponse : C'est la réalité de la ville et c'est la raison pour laquelle on va aller vers des changements de mode de transports. On a une demande considérable pour que la ville soit plus agréable pour les deux roues et les piétons.

Question : Le lotissement n'est-il pas trop près du contournement nord-ouest ?

Réponse : Le recul réglementaire de la loi Barnier est prévu à cet effet.

Question : Pourquoi ne pas faire uniquement des lotissements municipaux avec des prix plus abordables qu'un lotissement privé ?

Réponse : Nous développons actuellement les lotissements communaux grâce à notre réserve foncière, avec une offre résiduelle de lotissements privés, dont Kerayen, Coat Ligavan et Moulin des Landes, route de Bénodet. Il faut aussi que les acteurs privés aient du travail.

Question : Est-ce l'OPAC qui va construire les logements sociaux ?

Réponse : Il n'y a pas que l'OPAC qui construit du logement social. Ce sera peut-être un autre bâtisseur qui fera les 30 % de logements sociaux obligatoires.

L'objectif est bien de travailler ce projet pour qu'il soit accepté par tous... Nous devons tolérer que notre environnement change au fur et à mesure de la construction de la ville, même si cela n'est pas toujours évident. Charge à la collectivité de trouver les solutions pour que les futurs habitants de ces nouveaux quartiers soient contents d'y habiter : c'est un enjeu majeur de notre travail. Une offre différenciée doit permettre à chacun de trouver son terrain en respectant les usages qui en sont faits au regard d'un éco-quartier par exemple.

Le dossier de l'Agence Nationale pour la rénovation Urbaine est éminemment compliqué du fait de la raréfaction de l'argent public et des discussions assez complexes pour faire émerger de nouveaux projets qui ne seront pas de la même ampleur que les anciens projets réalisés sur le quartier. Néanmoins, un projet phare qui modifiera la perception du quartier, concerne la démolition des tours des Oiseaux pour implanter un Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (ÉHPAD), actuellement en bonne voie.

Question : Où sont relogés les habitants des tours ?

Réponse : Une concertation individuelle a été engagée avec chaque locataire pour définir leurs besoins et leurs souhaits en fonction de la composition familiale. Ils ont

gardé le montant de leur loyer au m². 60 % souhaitent rester sur le quartier de Penhars, les autres ayant choisi d'autres quartiers de Quimper. A ce jour, environ 25 familles qui ont des demandes spécifiques, restent à reloger dont 3 qui attendent les appartements qui seront construits au-dessus de la future maison médicale.

Question : Quand aura lieu la démolition ?

Réponse : Dès qu'elles seront vides.

Question : Combien de personnes étaient concernées au départ ?

Réponse : Environ 130... Avant l'été, il restait encore deux personnes dans une tour qui seront aussi relogées dans des logements sociaux. C'est pourquoi il est important de recomposer l'offre des logements sociaux sur toute la ville et pas seulement sur Penhars, alors que l'agglomération entière est concernée par l'ANRU.

Question : Beaucoup de logements sont vides également du côté des tours de Kermoisan dans la rue Gascogne ?

Réponse : Des portes ouvertes sont prévues en décembre pour la vente des deux tours.

Question : Quel est le taux de logements sociaux à Quimper ?

Réponse : Environ 21 %.

Question : Quelle quantité de logements attribue OPAC ?

Réponse : Actuellement, nous avons 120 logements pour 1200 demandes, soit 10 % environ.

Dans le cadre de la stratégie patrimoniale qui consiste à rationaliser le parc immobilier de la ville (c'est-à-dire vendre une partie des bureaux occupés dans la rue Verdelet pour libérer du foncier et aussi éviter de louer des immeubles pour loger les services), un immeuble de bureau autonome qui accueillera environ 130 agents de la ville, va être construit sur le parking de la Providence. Aucun parking ne sera affecté pour les agents.

Question : On peut difficilement se garer près du palais de justice aujourd'hui. Ce sera sans doute la même chose après cette nouvelle construction.

Réponse : Dans le cadre du PLU, nous avons une franchise de création de places de stationnement pour les immeubles de bureau. Inévitablement, la densification de la ville amènera des changements de comportement. Un des objectifs de la politique municipale est que le centre-ville s'étende ; peut-être que les habitants du Moulin vert iront à pied au travail au centre-ville.

Question : Par rapport aux services qui vont découler de ces nombreux projets d'urbanisme, est-ce des grands projets vont suivre, type salle de sports par exemple ?

Réponse : Vu la conjoncture de l'État et des collectivités territoriales, il ne serait pas responsable aujourd'hui, de créer des services publics.

Question : Si la population augmente, le cadre de vie va baisser ?

Réponse : Non, on fonctionne autrement. Nous avons un bon potentiel d'offres à Quimper et sur l'agglomération. Notre objectif est d'avoir suffisamment de recettes pour les financer. L'objectif du gouvernement est de rééquilibrer la part de l'intervention publique et la part de l'intervention privée au profit d'une reprise économique pour pouvoir générer les nouvelles recettes pour les collectivités territoriales. Dans ce cas-là, on pourra financer de nouveaux services.

Question : Les accès aux salles sportives sont diminués faute de moyens humains.

Réponse : Notre objectif est de dynamiser la ville ; cela veut dire amener plus de

contribuables et permettre de mieux faire fonctionner nos services publics. Depuis de très nombreuses années, la sphère publique a été surdimensionnée par des politiques onéreuses sans réel moyen, ce qui implique de restructurer progressivement la société.

Question : Cela a un impact sur l'emploi associatif ?

Réponse : Vous êtes sur un débat philosophique et politique, ce qui n'est pas le but de notre présence ce soir, mais est-ce que ce ne sont pas des emplois parapublics ? Nous sommes plus inquiets de l'impact des budgets investissements qui vont générer moins de travail pour les entreprises du bâtiment par exemple... Avec la vitalité associative que nous connaissons à Quimper, ville plutôt bien gérée par les différentes municipalités successives, cette problématique de baisse des budgets ajoutée à notre choix de ne pas augmenter les impôts, réduit automatiquement nos coûts de fonctionnement. Notre système français d'économie très aidée atteint ses limites en pesant lourd sur l'État et donc sur le citoyen.

Remarque : Concernant mes papiers d'identité que je devais refaire, Quimper propose une offre importante sur un secteur pas très grand.

Réponse : C'est une question de perception individuelle qui n'est pas partagée par tout le monde, mais qui est respectable. Ce sont des sujets passionnants que je suis prêt à partager avec vous. Quand on pilote une ville, on est soucieux du bien-être de la cité.

Question : Quand un territoire réfléchit de cette manière à une augmentation de sa population, est-ce que les autres acteurs comme les services de santé de la Cornouaille, participent à la construction de ce projet ?

Réponse : Les partenaires publics sont bien sûr conviés à s'exprimer avec des avis argumentés concernant les capacités à intégrer un plus grand nombre d'habitants.

Le futur pôle de santé à Kerlic va réaliser près de 60 % des chirurgies ambulatoires avec des liens forts entre cette structure mutualiste et l'hôpital Laennec. La circulation entre ces deux pôles a été également étudiée et réfléchiée par tous les acteurs concernés lors de la construction du PLU où ils étaient conviés à donner leurs avis.

4. Projets en cours :

* visite de la QUB et des ateliers Kéolis

Les visites du 21 et du 27 novembre sont déjà complètes ; il faut penser à s'inscrire rapidement pour les 2 autres visites.

Notre prochaine plénière du 12 décembre sera en grande partie consacrée aux transports urbains collectifs, cette visite de la QUB est donc pour nous très importante.

Des nouveautés sur les lignes de bus qui desservent Penhars pourraient être envisagées ou créées à partir de juillet 2018 ; nous sommes concernés directement !

Si vous avez des questions à poser concernant la visite des transports Kéolis, ou pour la plénière du 12 décembre, merci de les transmettre à Jacky Frémy.

5. Informations et actualités diverses :

* Concours « Dessine-moi Noël » :

Le jury composé d'Ibtissam Faddouli, de Daniela Cariou, d'Anne-Marie Théodet, de Philippe Rénier et de Lisiane Fonférier se réunira le 16/12 à 10h30. La remise des

prix aura lieu à l'Hôtel de ville le mercredi 20/12 à 16h30.

* André Guénégan, maire adjoint et président de commission extra-municipale des noms de rues a validé la présence, dans cette commission, d'un membre titulaire par conseil de quartier. La titulaire Joëlle Guezennec sera remplacée par son suppléant Émile Béliard en cas d'absence. Cette initiative fait suite à la demande formulée par l'ancien conseil de quartier d'Ergué-Armel.

* Chaque habitant a reçu dans sa boîte aux lettres un imprimé concernant la réduction des tournées de collecte des déchets ménagers. Une partie à compléter est à renvoyer avant le 17 novembre 2017.

* Baromètre des villes cyclables

A l'occasion de la Semaine Européenne de la Mobilité, la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) et ses partenaires viennent de lancer la première édition de l'enquête nationale « Baromètre des villes cyclables ». Elle a pour objectif d'évaluer la cyclabilité des villes françaises à partir du ressenti des cyclistes. Les résultats détermineront si les villes sont favorables à la pratique du vélo et permettront aux collectivités de mieux cerner les attentes des citoyens qui souhaitent se déplacer à vélo.

Rendez-vous sur : <http://www.quimper.bzh/actualite/18321/3-actualites.htm> et www.parlons-velo.fr

* Informations diverses :

Mag+Agglo n°73 de novembre/décembre (pages quartiers)

Penhars	Le PIMMs a dix ans Insertion professionnelle et aide aux usagers des services publics
Centre-ville	Miam-Miam, le patrimoine Rendez-vous une fois par mois avec la Maison du patrimoine
Ergué-Armel	Le tennis à la relance Réfection des courts de tennis après la tempête Zeus
Kerfeunteun	Street Fitness et City-Stade Aménagement de l'aire de jeux pour enfants du quartier de Kervouyec

Informations générales :

- Bienvenue aux nouveaux quimpérois (OF du 16/10)
- Un tour de France de tous les possibles (OF du 18/10)
Mercredi 11 juillet 2018 : arrivée de la 5^{ème} étape du Tour de France
- Le bus, pas un jeu d'enfants pour les anciens (OF et T. du 17/10)
Lutter contre l'isolement
Relancer l'attrait du bus
- Vélo : « Toujours des points noirs en ville » (OF du 20/10)
- Une marque pour valoriser l'eau du robinet (OF du 21/10)
Aqualonia, une civitas aquilonia signifiant la « cité du nord » à l'emplacement de l'ancien bourg de Locmaria
- Rentrée 2018. Retour à la semaine de 4 jours (OF du 07/11)
- Loi SRU. 44 communes dans les clous (T. du 10/11)
- 5^{ème} Quimper avec 21,14 % de logements sociaux

- Nitrates. Les bretons pour la première fois consultés (T. du 14/11)
Réunion publique organisée par la préfecture le 29 novembre à 18h30 au Centre de Gestion du Finistère, 7 boulevard du Finistère

Actualités du quartier :

- Barrages du Steïr. « faire sauter les verrous » (OF et T. du 19/10)
Laisser les poissons remonter la rivière
- MPT de Penhars. Le tandem Tual-Karama donne le cap (T. du 23 et 28/10)
-

6. Bilan

Les membres du conseil de quartier ont apprécié les interventions des deux invités.

7. Prochains rendez-vous : (Maison des Services Publics de Penhars)

Collectif d'animation : Mardi 28 novembre 2017 à 20h
3^{ème} plénière : Mardi 12 décembre 2017 à 20h
« Les transports collectifs urbains en 2018 »

Jacky Frémy